

Évacuations : 31 familles définitivement relogées, 1 131 personnes toujours à l'hôtel

Plus de deux mois après le drame de la rue d'Aubagne, une très grande majorité de délogés dort toujours à l'hôtel. Très peu d'habitants ont pu signer un bail, même provisoire, et les propositions de relogement définitifs restent rares.



Le haut de la rue d'Aubagne, toujours en chantier. (Image CM)

Par Clara Martot, le 18 Jan 2019

Lien : <https://marsactu.fr/evacuations-31-familles-definitivement-relogees-1-131-personnes-toujours-a-lhotel/>

"Ils ne veulent voir qu'une ou deux personnes alors on n'y va pas. On attend ensemble dans le hall et on pose nos questions au nom de tous", ordonne presque Anissa Harbaoui, délogée depuis 2 mois de son appartement à Baille et membre du Collectif du 5 novembre. Ce mercredi, elle a investi l'espace d'accueil des personnes évacuées (EAPE) rue Baudeau avec une quinzaine de sinistrés avec l'espoir d'avoir enfin "des réponses claires car sinon, chaque personne reçoit des informations différentes et on se fait mener en bateau", se lasse-t-elle.

Lundi, la Ville a fait l'annonce de trop : l'arrêt du financement des tickets RTM pour les délogés dans l'attente de l'avis de la cour des comptes. La "goutte d'eau" pour les sinistrés réunis mercredi, plantés dans le hall autour d'une agente d'accueil. Tous sont déterminés à obtenir, ne serait-ce que des bribes de réponses à leurs multiples problématiques. Pourquoi ne plus distribuer de tickets RTM ? Quelles aides sont envisageables ? Pourquoi ne pas opter pour des appart'hôtels ? *"Les hôtels où on ne peut pas se faire à manger, et où on doit déménager toutes les semaines, on n'en veut plus !"*, répète Anissa. *"Si vous avez comme consignes de balloter les gens comme ça, vous devriez faire de la désobéissance civile !"*, se désole une femme s'adressant à l'employée d'accueil. Deux vigiles entourent l'attroupement, et trois policiers municipaux surveillent l'entrée de l'espace d'accueil.

Des sinistrés du 65 et 69, rue d'Aubagne tout juste relogés

Plus de deux mois après le drame de la rue d'Aubagne, 1 131 personnes sont toujours logées à l'hôtel, rapporte Arlette Fructus, adjointe au logement. Parmi elles, Sophie, rescapée et ancienne locataire du 65, rue d'Aubagne effondré : *"on nous avait dit qu'on était prioritaires parmi les prioritaires et qu'on aurait un appartement bien avant Noël !"* L'étudiante en philosophie se permet aujourd'hui d'en sourire. Elle vient d'accepter un relogement provisoire à Noailles et devrait y emménager à la mi-février. Comme les autres sinistrés des 65 et 69 rue d'Aubagne, elle a

également enfin reçu un premier don de la Croix Rouge de 3000 euros.

Emilie Mermier, propriétaire occupante au numéro 69, immeuble partiellement détruit quelques jours après le drame, vient également d'accepter une offre de relogement provisoire à Saint-Charles. Avec son compagnon et sa fille de 9 mois, elle est jusqu'à présent hébergée par divers proches : *"c'est très difficile car on a tout perdu et on a aujourd'hui des milliers de choses à gérer. Pour le moment, nous payons encore notre crédit, 650 euros mensuels, alors que notre appartement n'existe plus. Notre immeuble est un cas à part car il ne s'est pas effondré mais a été déconstruit, donc c'est inédit pour les assurances... On nous dit qu'on va faire jurisprudence, mais au bout de combien d'années de procédure ?"*

Des logements hors centre-ville

Les propriétaires occupants doivent payer à leurs frais les loyers des logements provisoires qui se présentent aux délogés au compte-gouttes. La Soliha, association conventionnée avec la Ville et l'Etat chargée du relogement des sinistrés, paye en revanche les loyers - mais non les charges - des logements provisoires investis par des délogés locataires.

Cette prise en charge s'étalera sur 12 mois à compter de la signature du bail. Le 7 janvier, lors de la réunion hebdomadaire en préfecture avec les délogés, la Soliha a assuré avoir identifié *"240 logements potentiellement mobilisables au bénéfice des personnes sinistrées"* selon le compte-rendu de réunion du Collectif du 5 novembre.

À ce jour, 57 baux ont été signés pour 103 personnes, dont seulement 31 en logement définitif, selon Arlette Fructus. *"L'offre que nous proposons est maximale car il faut bien se rappeler que nous sommes face à un phénomène à l'inverse de l'habituel. En temps normal, un locataire charge son propriétaire de le reloger et la mairie intervient seulement si la défaillance du propriétaire est avérée. Mais là, on a des locataires qui s'adressent d'abord à nous, alors qu'ils pourraient se prendre en main !"*, estime-t-elle.

"Avant d'accepter une proposition de relogement, j'ai visité une dizaine d'appartements, la majorité de ma propre initiative, détaille Emilie Mermier. Tout le monde n'a pas le temps de faire cela. Mes anciens voisins du 69, rue d'Aubagne sont encore à l'hôtel avec leurs quatre enfants. Sans cuisine." Une précarité qui résigne les sinistrés à accepter des logements loin du centre-ville, estime Anissa. *"On m'a proposé deux logements dans le 9e et 10e arrondissements. Je n'ai pas signé les refus car je considère que ce ne sont pas des propositions dignes de ce nom."* Pour les logements temporaires, seulement deux refus sont acceptés. *"Mais je vois beaucoup de familles du centre-ville qui acceptent car l'hôtel leur est insupportable."*

Une charte de relogement soumise à la Ville

Les sinistrés regrettent également que très peu de logements définitifs soient proposés, alors que de nombreux immeubles ne seront pas réinvestis avant de lourds travaux, voire jamais réinvestis. En effet, au 4 janvier, 113 arrêtés de péril grave et imminent ont été pris. À l'inverse, 58 immeubles ont été réintégrés. Des chiffres qui n'ont pas été actualisés depuis deux semaines par la Ville *"mais les données pourraient être mises à jour la semaine prochaine"*, estime-t-on à la louche à la mairie.

De leur côté, sinistrés et collectifs ont soumis ce lundi une charte de relogement à Arlette Fructus *"avec l'espoir que la Ville co-signe le document, en signe d'engagement écrit à nos côtés"*, explique Anissa. *"Surtout qu'il ne s'agit pas de revendications, mais de vraies solutions."* Parmi elles : la déclaration d'état de catastrophe naturelle pour débloquer des indemnités - que le maire a par ailleurs demandé le 20 décembre- , la mise en place d'une Opération d'Intérêt National pour rénover l'habitat dégradé, et la participation des sinistrés au pilotage des opérations.